

Décision 20-DCC-96 du 23 juillet 2020

relative à la prise de contrôle exclusif d'actifs
de la société Fruité SAS et de ses filiales par
Refresco France

Posted on: 23 juillet 2020 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase


Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Refresco France
Fruité SAS et ses filiales



Lire

Le texte intégral

210,34 Ko

le communiqué de presse / press release